

Bureau syndical du 5 juillet 2016

DELIBERATION N° 2016-07-043
Demande de subvention pour les travaux d'aménagement d'une plateforme de compostage sur le site de Vico

Nombre de membres 23			L'an deux mille seize, le cinq juillet, à quatorze heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la Communauté des Communes du Centre Corse, à Corte, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du 28 juin 2016 pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
23	7	7	
Présents : Madame : Marie Laurence SOTTY. Messieurs : François TATTI, Don Georges GIANNI, Xavier POLI, Jean-Baptiste GIFFON, Pierre GUIDONI, Ange-Pierre VIVONI.			
Absents représentés:			
Absents : Mesdames : Serena BATTESTINI et Marie ZUCCARELLI. Messieurs: Guy ARMANET, Jean PAJANACCI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis MILANI, Jean-Pierre GIORDANI, François FAGGIANELLI, Jean-Noël VALERY, Jean ALFONSI, Yohann HABANI, François FILONI, Paul LIONS, Jean-Louis MASSIANI, François GIORGI, Antoine POLI.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 07/07/2016 et de la publication de l'acte le: 07/07/2016			



Pour le Président, par délégué...
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Le Président expose:

Le Président informe les membres du Bureau que des travaux d'aménagement d'une plateforme de compostage doivent être réalisés sur le site de Vico afin de répondre au développement du tri et de la valorisation des biodéchets et déchets verts.

Les travaux d'aménagement de la plateforme de compostage concernent la réalisation d'une surface étanche et carrossable, la création d'un système de récupération des eaux avec réinjection, et la clôture de cet espace.

Le montant estimatif de l'opération est de 100 000 € HT. Le financement envisagé pour les travaux est de 60 % soit 60 000 € provenant de subventions et de 40 % soit 40 000 € sur fonds propres du Syvadec auxquels s'ajoute la TVA.

Le Président propose aux membres du bureau de solliciter des subventions à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement,
- Autorise le Président à solliciter des subventions à hauteur de 60 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,



Le Président, François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.